



## **Filière Technique :**

# **Nouvelles dispositions pour joindre vos gestionnaires à la D.A.G**

Depuis le 10 avril 2012, le Contact RH traite toutes les demandes relatives à la carrière et à la rémunération des agents appartenant aux corps techniques. Ce sont les premiers corps de fonctionnaire à expérimenter les services complets du Contact RH

Depuis cette même date, pour toutes questions relatives à la carrière et à la rémunération, les agents appartenant aux corps des :

AASM - adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage  
TEAR - technicien d'art  
CTAR - chef de travaux d'art  
ATMC - adjoint technique des administrations de l'État  
ISCP - ingénieur des services culturels et du patrimoine  
TSCBF - techniciens des services culturels et des bâtiments de France)

**doivent adresser exclusivement leurs demandes au Contact RH aux coordonnées suivantes :**

**PAR TELEPHONE :** 01 40 15 82 82 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h 30 et de 13h30 à 15h30)

**PAR COURRIEL :** [contact@srh.culture.gouv.fr](mailto:contact@srh.culture.gouv.fr)

**PAR COURRIER :**

Ministère de la Culture et de la Communication  
Contact RH  
182 rue Saint-Honoré  
75033 PARIS Cedex 01

**Afin que le courrier soit traité, vous devez mentionner dans toute correspondance :**

**IDENTITÉ :** Nom, Prénom

**CORPS :** corps d'appartenance pour les agents fonctionnaires (ex : attaché, secrétaire administratif, adjoint de surveillance, etc.) ou mention « contractuel » le cas échéant

**OBJET DE LA DEMANDE**

**NOTA :**

pour les courriers concernant la rémunération, les coordonnées postales restent les suivantes :

Ministère de la Culture et de la Communication  
Service des ressources humaines  
Bureau de l'emploi et de la rémunération  
182 rue Saint-Honoré 75033 PARIS Cedex 01

**Pour le SNMD, cette nouvelle organisation n'est du uniquement au sous effectif de la DAG résultant de la RGPP.**

**De plus, celle-ci va devenir une vrai usine à gaz pour tous ces agents pour avoir une réponse à leurs questions concernant leur salaire, et la gestion de leur carrière, et pour leurs élus en CAP.**

Et que dire des conditions de travail que vont subir les gestionnaires RH quand les agents les auront au téléphone et que ces contacts n'auront pas de réponses à leur donner, ou alors une semaine après.

**Encore une absurdité de plus dans ce ministère !!!**

**SNMD CGT-Culture, 12 rue de Louvois, 75002 Paris.**

**01.40.15.51.78 / Fax : 01.40.15.51.77**

[cgt-musees@culture.gouv.fr](mailto:cgt-musees@culture.gouv.fr)